



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE VALCOURT

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 NOVEMBRE 2025

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VALCOURT, TENUE LE MARDI 11 NOVEMBRE 2025 À 19h00 :

LA SÉANCE EST SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR

Pierre Tétrault MAIRE

Les conseillers et la conseillère présent(e)s :

Alex Gagné, siège no 1
Vicky Bombardier, siège no 2
Daniel Lacroix, siège no 3 quitte à 19h00 et revient à 19h01
Dany Boyer, siège no 4
Dany St-Amant, siège no 5
Julien Bussièrès, siège no 6

Les conseillers et la conseillère absent(e)s :

Sont également présentes : M^e Karine Boucher, directrice générale
M^e Julie Waite, directrice générale adjointe et greffière

CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L’AVIS DE CONVOCATION

Certificat de la greffière

Je, soussignée, greffière de la Ville de Valcourt, certifie par la présente avoir transmis l’avis de convocation de la présente séance extraordinaire à chacun des membres du Conseil municipal le 7 novembre 2025, soit au plus tard vingt-quatre heures avant l’heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément à la Loi.

Me Julie Waite, greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

La régularité de la séance ayant été constatée, monsieur le maire Pierre Tétrault déclare ouverte la présente séance extraordinaire.

ORDRE DU JOUR

1. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L’AVIS DE CONVOCATION
2. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
3. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR
4. NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL – DIVERS COMITÉS ET COMMISSIONS
5. EMBAUCHE – ADJOINTE ADMINISTRATIVE
6. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 560-27 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 560
7. ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 560-27 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 560

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

8. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 615-2 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 615
9. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 615-2 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 615
10. RÉSOLUTION FIXANT LA DATE, L'HEURE ET L'ENDROIT DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 560-27 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 560 ET SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 615-2 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 615
11. PÉRIODE DE QUESTIONS
12. LEVÉE DE LA SÉANCE

324-25-11-11

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que rédigé.

ADOPTÉE »

325-25-11-11

NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL – DIVERS COMITÉS ET COMMISSIONS

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil municipal acceptent leurs nominations respectives au sein des comités et commissions internes et externes de la Ville de Valcourt;

QUE les listes desdits comités et commissions soient celles présentées en annexe, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution comme étant au long récitée.

ADOPTÉE »

326-25-11-11

EMBAUCHE – ADJOINTE ADMINISTRATIVE

ATTENDU la création récente du poste d'adjoint administratif permanent à temps partiel;

ATTENDU QUE des entrevues ont été tenues avec certaines candidates qui ont posé leurs candidatures ;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal engage madame Stéphanie Bisailon-Auclair, à titre d'adjointe administrative de la Ville de Valcourt, selon les termes de l'entente

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

d'engagement convenue entre cette dernière et la Ville;

QUE cet engagement soit conditionnel aux vérifications des antécédents judiciaires et des références de madame Bisailon-Auclaire, le tout à la satisfaction de la Ville et conformément à la loi;

QUE l'entrée en poste de madame Bisailon-Auclaire, soit fixée le ou vers le 17 novembre 2025, avec une période de probation conformément au Manuel de l'employé de la Ville de Valcourt;

QUE madame Bisailon-Auclaire soit rémunérée selon l'échelle salariale négociée avec la Ville et qu'elle bénéficie de tous les avantages reliés à sa fonction, le cas échéant, selon les modalités et termes prévus audit Manuel de l'employé;

QUE madame Karine Boucher, directrice générale, soit par la présente autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Valcourt, l'entente d'engagement.

ADOPTÉE »

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 560-27 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 560

Monsieur le conseiller Daniel Lacroix donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du Conseil municipal, du Règlement 560-27 amendant le Règlement de zonage 560.

L'objet de ce règlement est de modifier le règlement de zonage afin :

- D'ajouter les définitions de « Conteneur intermodal » et de « Conteneur de récupération ou à matières résiduelles »;
- D'autoriser l'entreposage des conteneurs à récupération ou à matières résiduelles ainsi que les bacs roulants dans les cours arrière et latérale;
- De réviser le cadre réglementaire entourant l'implantation de conteneurs intermodaux comme composante d'un bâtiment accessoire, dorénavant autorisés ou prohibés selon la zone où le conteneur est implanté;
- De régir le nombre, l'implantation, l'apparence et, le cas échéant, l'assemblage de conteneurs intermodaux comme partie d'un bâtiment accessoire dans les zones agricoles « A », agro-forestières « AF », commerciales « C », centre-ville « CV », industrielles « I », publiques « P », résidentielles « R » et récréo-forestières « RF ».
- De réviser le cadre d'interdiction de l'utilisation d'un véhicule comme bâtiment;
- D'interdire l'utilisation d'un conteneur intermodal comme composante d'une piscine creusée, semi-creusée ou hors terre.

Tous les membres du Conseil ont reçu une copie du premier projet de règlement le 7 novembre 2025.

327-25-11-11

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 560-27 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 560

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné en cette séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 11 novembre 2025 et que tous les membres du Conseil municipal ont reçu une copie du premier projet de règlement le 7 novembre 2025;

ATTENDU QU'un membre du Conseil municipal a fait mention de l'objet et de la portée du premier projet de Règlement;

ATTENDU QUE la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que le premier

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

projet de règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

ATTENDU QUE sera fixée l'assemblée publique de consultation dans le cadre du processus d'adoption du présent règlement et que ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal adopte le premier projet de règlement numéro 560-27, tel que rédigé.

ADOPTÉE »

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 615-2 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 615

Monsieur le conseiller Dany Boyer donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du Conseil municipal, du Règlement 615-2 amendant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 615;

L'objet de ce règlement est de modifier le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 615 afin d'assujettir l'utilisation de conteneurs intermodaux comme bâtiment ou partie de bâtiment dans une zone publique « P » telle que délimitée et identifiée au plan de zonage à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturaux par le Conseil municipal. Plus précisément, les critères d'intégration visent :

- À limiter les travaux de déblai et remblai nécessaires à l'implantation d'un conteneur intermodal;
- À assurer que le revêtement extérieur du conteneur intermodal soit harmonisé avec les bâtiments situés dans le milieu d'insertion;
- À permettre les traitements architecturaux sur un conteneur intermodal (exemple : ajout d'une galerie, d'une toiture et/ou de portes et fenêtres);
- À permettre les œuvres artistiques de type murale sur le conteneur intermodal;
- À atténuer le caractère industriel du conteneur intermodal.

Tous les membres du Conseil ont reçu une copie du projet de règlement le 7 novembre 2025.

328-25-11-11

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 615-2 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 615

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné en cette séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 11 novembre 2025 et que tous les membres du Conseil municipal ont reçu une copie du projet de règlement le 7 novembre 2025;

ATTENDU QU'un membre du Conseil municipal a fait mention de l'objet et de la portée du projet de Règlement;

ATTENDU QUE la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que le projet de règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

ATTENDU QUE sera fixée l'assemblée publique de consultation dans le cadre du

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

processus d'adoption du présent règlement et que ce règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ALEX GAGNÉ, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal adopte le projet de règlement numéro 615-2, tel que rédigé.

ADOPTÉE »

329-25-11-11

RÉSOLUTION FIXANT LA DATE, L'HEURE ET L'ENDROIT DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 560-27 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 560 ET SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 615-2 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 615

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation doit être tenue dans le cadre de l'adoption du premier projet de règlement numéro 560-27 et du projet de règlement 615-2 suivants, à savoir :

- Premier projet de Règlement 560-27 amendant le Règlement de zonage 560
- Projet de Règlement 615-2 amendant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 615.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement 560-27 ci-dessus mentionné soit fixée au 24 novembre 2025 à 18h00 et l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement 615-2 soit fixée au 24 novembre 2025 à 18h15, à la salle du Conseil municipal situé à l'Hôtel de ville au 1155, rue Saint-Joseph, à Valcourt.

ADOPTÉE »

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

330-25-11-11

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée;

La séance est levée à 19h43.

ADOPTÉE »